







Paris, le 8 mars 2016

## Réduction des cycles de mobilités

Les personnels ont déjà rejeté les tentatives de passage en force...
...ils ne céderont pas plus à l'usure!

Cela fait maintenant deux ans que l'administration tente de réduire à deux le nombre de l'ensemble des cycles de mobilités ouverts aux agents du ministère.

La mobilisation des personnels, lors de chacune de ces tentatives, aura permis d'éviter toute tentative de passage en force.

Les éléments de l'administration continuent de s'appuyer sur une commande du Premier ministre et, maintenant, sur l'aveu d'un manque de moyens qui ne permettrait plus à la DRH de continuer à gérer trois cycles.

Toute la question est de savoir si la réponse à ces problématiques n'est pas à rechercher en envisageant d'autres pistes que la stricte réduction du nombre de cycles de mobilité.

Or ce sujet auquel les agents et leurs représentants sont extrêmement sensibles vaut bien une réflexion approfondie.

Au moment où les mobilités sont de plus en plus contraintes par les restructurations continues, par la réforme territoriale ainsi que par des cloisonnements budgétaires - géographiques et entre familles d'employeurs -, c'est un contre-sens que de vouloir réduire le nombre des cycles de mobilités car cela conduirait à :

- laisser les postes vacants plus longtemps dans des services déjà exsangues, a fortiori dans les régions et services peu attractifs ou sur des missions en mal de perspectives ... cela encouragerait la poursuite de la pratique des avis défavorables aux départs !
- inciter aux recrutements « alternatifs » précaires, auxquels certains établissements ont déjà annoncé se préparer pour contourner l'obstacle ce qui, en période de déprécarisation affichée est pour le moins paradoxal!
- privilégier les publications hors contrôle de la DRH (via la BIEP) et les affectations hors consultation préalable des instances (les CAP) !
- rendre plus complexe la gestion des promotions... et y apporter un frein supplémentaire au moment où les taux pro/pro les raréfient déjà!

Outre des obstacles supplémentaires dressés devant les agents pour se construire un parcours, pour concrétiser une promotion ou encore pour faire face à des contraintes personnelles (familiales, voire médicales), cette réduction du nombre des cycles est d'autant plus toxique que vous voudriez entraîner aussi d'autres ministères dans l'affaiblissement du pilotage des politiques dans leurs services et établissements en propre ou interministérialisés : le MAAF abandonnera-t-il sa troisième CAP mobilité pour les IAE ? le MEIN - et ses agents - sont-ils si partants que vous le prétendez quand vous les dites prêts pour « s'aligner sur le MEEM » ?

D'autres réponses peuvent pourtant être apportées pour concilier les contraintes rencontrées tant par la DRH que les services et établissements du ministère sans que ce soient les agents qui en fassent les frais au travers d'une approche dogmatique qui, sous le fallacieux prétexte d'harmonisation, ne vise qu'à promouvoir une inacceptable flexibilisation des règles statutaires.

C'est pourquoi nous refusons que ce sujet soit traité de façon aussi légère, au travers d'un banal point inscrit au détour d'une réunion d'un groupe de dialogue ne comptant pas moins de neuf points à son ordre du jour.

Si vous souhaitez réellement que les huit autres points de cet ordre du jour soient discutés, alors passez vite au point n° 2 et prévoyez une réunion dédiée à la seule question des cycles de mobilités.

Ce sera enfin le moyen de mettre sur la table toutes les bonnes questions qui se posent tant dans l'intérêt des agents que de l'administration...

...et non pas vos seules réponses à vos seules questions !